

urps ml-infos

LE MAGAZINE DE L'UNION RÉGIONALE MÉDECINS LIBÉRAUX DES HAUTS-DE-FRANCE



DOSSIER SPÉCIAL P2

ÉDITION 2019 DE LA JOURNÉE RÉGIONALE DES CPTS Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

P5 ACTUALITÉS

- TÉLÉ-EXPERTISE EN DERMATOLOGIE

P6 COMMUNIQUÉS

- MALADIES RARES
- TROUVER UN KINÉ DE GARDE DANS LES HAUTS-DE FRANCE

P8 COMMUNIQUÉS

- CONGRÈS "FORMATHON"
- PROCHAINES SOIRÉES MÉDICALES



Dans le cadre de l'évolution de notre système de santé, les CPTS font le pari de l'amélioration de la prise en charge coordonnée entre les différents professionnels de santé libéraux, pour le bénéfice des patients, notamment des plus fragiles et souvent polyopathologiques. Notre URPS aide les médecins à relever ce défi et vous trouverez une partie des clés de leur mise en œuvre dans ce numéro.

L'État impose à ces CPTS la prise en charge des soins non programmés et l'obligation de trouver un médecin traitant pour tous, vœux tout-à-fait honorables. Cependant, prendre en charge un patient qui ne se rendra pas aux urgences et qui est inconnu du médecin nécessite un temps long pour connaître ses antécédents, son parcours de soins etc. Quand les services des urgences des hôpitaux seront valorisés à 60€ pour un non-acte, sur l'idée lumineuse de notre nouveau ministre, il est inconcevable que les médecins de première ligne ne perçoivent que 25€ pour répondre à un besoin de santé publique qui va, de fait, désorganiser leur activité. De nature joueuse, j'ose parier sur l'intelligence et ne doute pas que la raison va permettre d'avancer sur ces points et d'entamer des négociations pour valoriser cette nouvelle activité vitale pour la survie des urgences.

Et je ne parlais pas de la réforme des retraites qui va pénaliser une profession qui a géré de manière vertueuse son système. Cette réforme injuste entraîne un ressentiment de notre profession qui ne se sent plus reconnue alors que son travail quotidien reste essentiel.

Il me reste à vous souhaiter, en m'associant aux élus et aux salariés de l'Union, une excellente année 2020, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

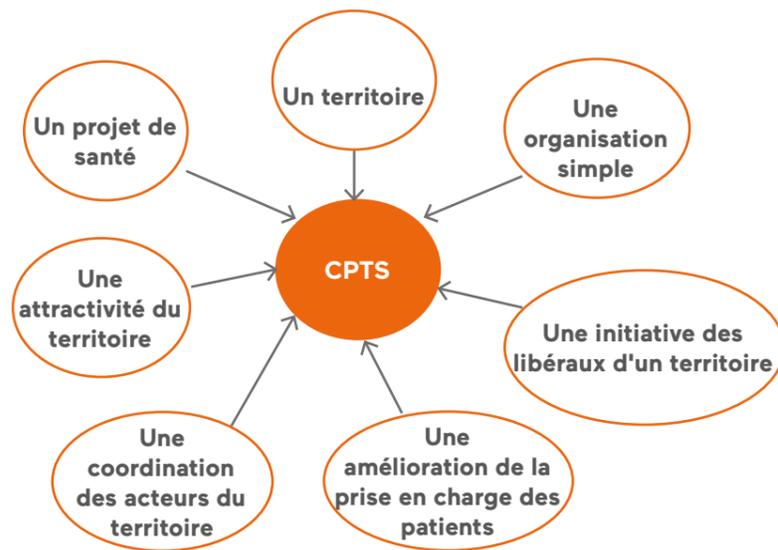
Docteur Philippe Chazelle
Président



ÉDITION 2019 DE LA JOURNÉE RÉGIONALE DES CPTS

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Le jeudi 7 novembre, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) de votre région ont organisé la 1^{ère} Journée Régionale des CPTS, avec la participation de l'Agence Régionale de Santé, de l'Assurance Maladie et du Conseil Régional. C'était l'opportunité de partager sur les CPTS entre professionnels de santé libéraux.

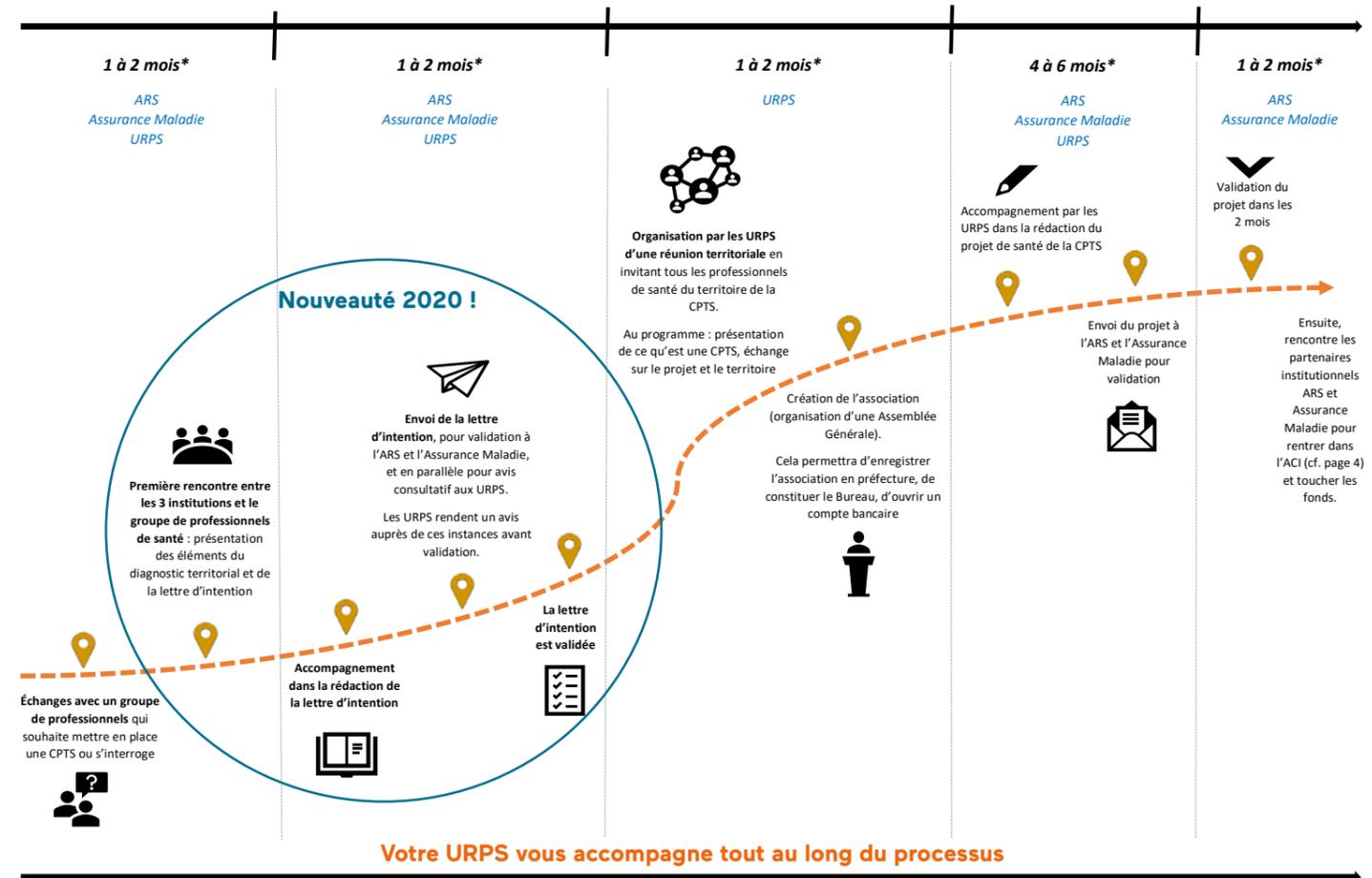


ÉTAT DES LIEUX DANS LA RÉGION

57 projets sont en cours dans la région (34 lors de la rencontre du 7 novembre), à des stades de maturité différents :

- 4 CPTS reconnues, opérationnelles
- 4 CPTS en phase de finalisation
- 7 projets en écriture
- 27 projets en émergence
- 15 projets pour lesquels un premier contact a été pris

PROCESSUS DE CRÉATION D'UNE CPTS



*= Le temps indiqué est à titre indicatif.

FINANCEMENT

Un financement allant de 220 000 à 450 000 euros est possible, selon la taille de la CPTS.



Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
	<40k habitants	entre 40 et 80k habitants	Entre 80 et 175k habitants	>175k habitants
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total max possible (Volets fixe et variable)	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

QUELQUES MESSAGES DE LA MATINÉE DU 7 NOVEMBRE

- Chaque CPTS reste libre dans la façon de développer son partenariat. La loi a volontairement laissé le choix aux CPTS d'associer ou non les établissements de santé dès le départ, et de travailler ultérieurement un éventuel partenariat.
- La télémedecine est un outil qui peut être intégré dans votre projet de CPTS. Elle ne fait cependant pas partie des missions socles.

Intervention du Dr Vincent Couvreur, médecin généraliste et élu URPS Médecin sur l'aide que peut apporter votre URPS :

<https://www.facebook.com/URPSMedecinsHDF/videos/412080886131251/>



VOTRE URPS VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET :

1. Dès le démarrage, aux côtés de l'ARS et de l'Assurance Maladie, lorsqu'un groupe de professionnels nous sollicite afin d'organiser une rencontre de présentation.
2. Dans la rédaction de la lettre d'intention, qui sera le document synthétique évoquant le territoire et les axes de travail.
3. Dans la communication et les échanges autour du projet (Ex : à travers une réunion territoriale rassemblant tous les acteurs de santé du territoire, intéressés par ledit projet).
4. Dans la création de l'association qui sera l'identité juridique de votre CPTS.
5. Dans l'écriture de votre projet de santé aux côtés de l'ARS et de l'Assurance Maladie.
6. En faisant le lien si nécessaire avec les institutions (CPAM/ARS) pour l'adhésion à l'ACI CPTS.

@ Qui contacter au sein de l'URPS pour monter sa CPTS ?

Dans le Nord et le Pas-de-Calais :
david.peuvrel@urpsml-hdf.fr

Dans l'Aisne, l'Oise et la Somme :
stephanie.cuissette@urpsml-hdf.fr

Responsable :
marion.gurruchaga@urpsml-hdf.fr

ACTUALITÉS

Télé-expertise en dermatologie

Cette expérimentation, actuellement déployée auprès des dermatologues libéraux et médecins généralistes de la région Hauts-de-France permet à 250 médecins généralistes de pouvoir solliciter l'avis de l'un des 40 dermatologues libéraux volontaires pour une suspicion de tumeur cutanée chez un patient.

Le médecin généraliste est indemnisé 14€ par acte, en supplément de sa consultation et le dermatologue 46€ pour chaque avis rendu.

TUMEURS



NOUVEAUTÉ PLAIES



Vous souhaitez intégrer cet outil dans votre pratique médicale et utiliser de l'application smartphone (Téléchargeable gratuitement) ?

Remplissez le formulaire : <https://forms.gle/gsCrJTKRpM6TsmNJ9>



AVANTAGES POUR VOTRE PRATIQUE

- » Accès à plus de 40 dermatologues libéraux
- » Une réponse sous 7 jours
- » Amélioration de la qualité de la prise en charge de vos patients
- » Pratique innovante
- » Meilleure coordination entre médecins généralistes et dermatologues

DEMANDE EN 5 MINUTES RÉPONSE SOUS 7 JOURS



- » Lancez l'application depuis votre smartphone
- » Complétez les renseignements cliniques
- » Prenez directement en photo la lésion depuis l'application
- » Recevez sous 7 jours l'avis du dermatologue de votre choix

Les maladies rares



Rare est souvent entendu et compris comme curiosité, inhabituel, exceptionnel, isolé. Lorsqu'il s'agit de maladies touchant des personnes, nos patients en ressentent tous les qualificatifs.

Article de : Dr Dominique Peyrat, médecin généraliste et élu URPS Médecins Libéraux

DÉFINITION

La définition de "maladie rare" est numérique. En Europe, une maladie est dite rare lorsque sa prévalence est inférieure à 1/2 000 (soit moins de 33 000 personnes atteintes en France) et de moins de 200 000 atteintes aux Etats-Unis.

Le nombre de patients atteints par une maladie donnée varie :

certaines touchent plusieurs milliers de personnes, d'autres quelques centaines, d'autres encore moins.

On distingue :

- *Maladie rare*
- *Maladie ultra rare*
- *Maladie orpheline*
- *Maladie négligée*

UN PARCOURS COMPLEXE

L'isolement prime ; la méconnaissance de ces maladies entraîne un parcours complexe, éprouvant, d'abord pour le patient, son entourage mais aussi pour le médecin traitant.

Une enquête de l'Alliance Maladies Rares a ainsi montré que plus d'un quart des malades connaissent une errance diagnostique de plus de cinq ans. Plus de la moitié subissent des erreurs de diagnostic, auxquelles peuvent s'ajouter des préjudices physiques et psychologiques.

Des avancées sont en cours, avec une prise de conscience du ressenti d'abandon, du parcours erratique, des coûts induits.

Des plans nationaux se sont mis en place pour structurer la prise en charge. Il existe 131 centres de références nationaux et des centres de compétence régionaux. Une banque de données des maladies rares a été élaborée*. Tout ceci est peu connu, la sensibilisation des différents professionnels de santé libéraux est un des enjeux de santé publique à relever.



Vous souhaitez intégrer le groupe de travail, merci de contacter :

lesley.marquis@urpsml-hdf.fr

VOTRE UNION TRAVAILLE SUR LE DOSSIER

L'URPS médecins libéraux se propose de mettre en place un groupe de travail inter professionnel.

Le but :

- éviter de laisser le médecin traitant seul,
- renforcer l'accès à une information adaptée,
- aider à comprendre et à orienter,
- faciliter le recours aux soins pour limiter les difficultés ou un parcours inéquitable,
- parler un langage commun,
- apprendre à travailler avec les associations de patients.

Des dispositifs ont été mis en place :

- Orphanet : www.orpha.net Appli Orphanet



- la cellule maladies rares de la CNAMTS.

Les maladies rares sont un modèle de réflexion sur les incertitudes tant du dépistage que des questions éthiques. La médecine de demain sera t-elle une médecine personnalisée avec les tests de susceptibilité, l'annonce de fragilités constitutionnelles ? Les URPS ne peuvent rester à l'écart des évolutions en cours.

Surveillance pluridisciplinaire et circuit du nourrisson Recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS)



- La bronchiolite aiguë dure en moyenne 10 jours. Il convient de tenir compte des 48 premières heures par rapport au début des symptômes respiratoires, période pendant laquelle tout nourrisson est susceptible de s'aggraver.
- Quand c'est nécessaire, il est essentiel d'assurer une surveillance pluridisciplinaire de ces nourrissons afin de ne pas les perdre de vue pendant cette période critique.
- Le médecin de soins primaires devra s'assurer de la mise en place des mesures éducatives et de surveillance adaptées à l'évaluation du nourrisson par les professionnels de premier recours et les réseaux bronchiolite.
- L'environnement autour du nourrisson : absence de tabagisme, niveaux adaptés de température et de chauffage, hygiène et lieux de prise en charge à domicile, chez la nourrice.
- La prise en charge nécessite :
 - ↳ d'expliquer aux parents les signes d'alerte devant faire consulter de nouveau,
 - ↳ de programmer une nouvelle évaluation dans les 24 à 48h,
 - ↳ d'assurer une prise en charge pluridisciplinaire quand elle le justifie,
 - ↳ d'informer les parents des recours d'urgence possible dans leur territoire de santé.
- Dans la grande majorité des cas, le recours hospitalier n'est pas nécessaire.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3118113/fr/prise-en-charge-du-1er-episode-de-bronchiolite-aigue-chez-le-nourrisson-de-moins-de-12-mois



Trouver un kiné de garde dans les Hauts-de-France

Le site www.kinedegarde.fr permet d'offrir une réponse précise en deux clics afin d'éviter les hospitalisations inutiles. Cet outil, efficace et gratuit, a été créé pour faciliter la vie des petits patients.

Article de : URPS Masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France

FONCTIONNEMENT

Utilisé par les cinq SAMU, le dispositif regroupe, au niveau régional, les différentes structures assurant la permanence des soins depuis plusieurs années dans le cadre des troubles respiratoires des enfants de moins de trois ans.

La géolocalisation fonctionne **uniquement les week-ends et jours fériés entre le 15 octobre et le 15 avril.**

En dehors de ces périodes, l'utilisateur sera invité à appeler le 15.

1. **Rendez-vous sur : www.kinedegarde.fr**
2. **Entrer le code postal de l'utilisateur**
3. **La plateforme proposera les kinés les plus proches, disposés à la permanence des soins.**

Pour la séance, l'utilisateur doit être muni de l'ordonnance d'un médecin.

@ Pour plus de renseignements, contactez l'URPS MK :
contact@urps-mk-hdf.fr

COMMUNIQUÉS

Formathon

Le 32^{ème} congrès du Formathon (congrès de médecine générale) se déroule les :

Samedi 21 et dimanche 22 mars 2020

Cité des Échanges
40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq-en-Baroeul

Vous retrouverez le programme complet joint avec ce bulletin.



Inscriptions et renseignements :
www.formathon.fr



PROCHAINES SOIRÉES MÉDICALES... bloquez la date !!

Les lieux exacts vous seront communiqués lors de l'envoi du courrier d'invitation

Pour plus de renseignements : contact@urpsml-hdf.fr

Autisme « Repérage et prise en charge précoces du Trouble du Spectre Autistique, notamment chez l'enfant » avec le Pr Mille :

- Abbeville – Mercredi 25 mars 2020 à 20h30

Handicap « Faciliter et orienter les personnes en situation de handicap : quels outils ? Vers quelles ressources se tourner ? » :

- Calais (Base de voile et de loisir "Tom Souville - Sangatte) – Jeudi 12 mars 2020 à 20h30
- Compiègne/Clermont – Mardi 26 mai 2020 à 20h30
- Montdidier/Péronne – Jeudi 11 juin 2020 à 20h30
- Château-Thierry – Mardi 22 septembre 2020 à 20h30
- Laon – Jeudi 5 novembre 2020 à 20h30

Obésité de l'enfant « Soirée de sensibilisation » :

- St Quentin – Jeudi 19 mars 2020 à 20h30
- Vervins – Mardi 31 mars 2020 à 20h30

- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 100 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Philippe CHAZELLE
- Rédacteur en chef : Dr Philippe CHAZELLE
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Philippe CHAZELLE, Françoise COURTALHAC, Bertrand DEMORY, Jean-Paul KORNOBIS, Dominique PROISY et Bénédicte VERMOOTE
- Impression : Imprimerie Gantier
ZAE "Les dix Muids"
Rue Blaise Pascal - BP 43
59582 Marly Cedex
- Crédit photos : Adobe Stock

ALERTES SANITAIRES



Si vous souhaitez recevoir les alertes sanitaires de la région (une dizaine d'envois par an, selon l'actualité), pensez à nous communiquer votre adresse mail :

majmail@urpsml-hdf.fr